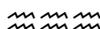


## **PROCÈS-VERBAL**

des délibérations

du Conseil Municipal



Séance ordinaire du **18 janvier 2017**  
à 19 h 30

- Nombre de conseillers élus : 19
- Nombre de conseillers en fonctions : 19

Sous la présidence de M. Claude CENTLIVRE, Maire

Étaient présents les conseillers :

Martine ALAFACI, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, Denis KUSTER, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, Patrick HAMELIN, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, Hélène ZOUINKA, 4<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, Mmes et MM. les conseillers municipaux Marc NOEHRINGER, Éliane HERZOG, Marie-Pascale STOESSLE, Michèle SCHNEIDER, André MERCIER, Delphine ZIMMERMANN, Régine SORG, Christian BEYER, Henri VORBURGER, Bernard EICHHOLTZER, Rozenn RAMETTE, M. Jean-Luc FREUDENREICH.

Étaient absents excusés :

M. Léonard GUTLEBEN, qui a donné procuration à M. Claude CENTLIVRE  
Mme Véronique WETTLY-BANNWARTH, qui a donné procuration à M. Bernard EICHHOLTZER

Secrétaire de séance :

M. Thierry REYMANN, secrétaire général

M. le Maire salue bien cordialement l'assemblée et l'assistance, et informe du décès, appris dans la journée, de M. Marcel VONTHRON, ancien ouvrier communal.

Sur un plan plus personnel, il remercie également l'ensemble des élus qui lui ont manifesté soutien et sympathie lors du décès récent de sa mère.

### **POINT 1 : Procès-verbal de la séance du 14 décembre 2016**

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité, sans observations.

### **POINT 2 : Parking de la mairie – approbation du programme et lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre**

Le Conseil municipal,

Vu le programme d'opération élaboré par l'ADAUHR, assistant à maîtrise d'ouvrage, dans le cadre du projet d'aménagement et d'extension du parking de la mairie :

- Rappelant les enjeux et les objectifs de ce projet, dont la gestation remonte à plusieurs années :
  - Enjeux liés aux accès aux stationnements (drainer et canaliser les flux de circulation, désengorger le centre-ville...) ;
  - Augmenter la capacité d'accueil de véhicules légers (pour les habitants et les touristes) ;
  - Diversifier l'offre de stationnement en proposant une aire dédiée au camping-cars ;
  - Améliorer les informations et services (sanitaires, signalétique) ;
- Rappelant également les différentes contraintes imposées à l'opération (végétalisation renforcée, limitation de l'imperméabilisation...) ;
- Prévoyant la réalisation sur le terrain d'assiette de l'opération (section 4 parcelle n° 65) d'environ 190 places de stationnement (VL et campings-cars) et la création de nouveaux sanitaires ;
- Estimant l'enveloppe prévisionnelle à allouer à l'opération à 1 200 000,00 € HT, hors honoraires de maîtrise d'œuvre et autres prestations intellectuelles ;

Vu ses délibérations antérieures consacrées à cette opération ;

Entendu l'exposé et les précisions complémentaires de M. Denis KUSTER, Adjoint au Maire en charge du dossier, présentant à l'assemblée le planning prévisionnel de l'opération, et en détaillant le programme, lequel servira de base à la consultation de maîtrise d'œuvre prévue à brève échéance, intervention dont il ressort en particulier que :

- Les études de maîtrise d'œuvre à elles seules s'étaleront sur une grande partie de l'année 2017, période qui verra également la réalisation des fouilles archéologiques, si la nécessité d'y procéder est confirmée ;
- Le phasage du chantier devra éminemment prendre en considération les périodes propices à la réalisation des travaux et la nécessité de préserver la fonctionnalité d'une

partie du parking durant leur exécution, dont le début est envisagé, à ce stade, en janvier 2018 ;

- Le programme de l'ADAUHR précise et cadre les attentes de la collectivité dans ce dossier, sans que le futur maître d'œuvre soit pour autant privé d'une certaine liberté pour enrichir et améliorer le projet ;

Entendu les précisions apportées par M. Patrick HAMELIN, Adjoint au Maire en charge des Finances, sur le plan du financement du projet au regard des capacités de la commune, dont le stock de dette se situe à un niveau approximatif de 2,5 M € au 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

- Rendant compte des démarches engagées par ses soins auprès de M. le Comptable public, visant à s'assurer de la soutenabilité des futurs investissements envisagés par la commune, dont celui-ci, par une étude prospective des finances communales ;
- Faisant observer l'enjeu particulier constitué par l'accueil approprié à proposer aux campings-cars, à même de générer de nouvelles recettes à prendre en compte dans la préparation du plan de financement de l'opération ;
- Précisant qu'il attend également du réaménagement du parking existant, inclus dans le programme de l'opération, des avantages induits en termes de recettes supplémentaires liées aux modalités de contrôle d'accès renforcé qui pourraient être mises en place à l'occasion de la concrétisation du projet ;

Entendu le débat suscité par ce dossier, au cours duquel :

- Mme Eliane HERZOG s'enquiert des subventions qu'il apparaît possible d'obtenir pour cette opération, lesquelles sont encore en cours d'identification, mais qui seront vraisemblablement d'assez faible ampleur ;
- M. Jean-Luc FREUDENREICH juge le coût estimatif de l'opération très élevé, souhaitant que l'on s'assure qu'une part trop importante des crédits nécessaires ne soit utilisée pour la végétalisation du site, la destination principale de l'aménagement devant être le stationnement, et non constituer l'équivalent d'un nouvel espace vert ; à ceci, M. le Maire et M. KUSTER répondent qu'il sera veillé à ce que le projet ne tende vers des excès en la matière, mais que les engagements pris initialement dans la déclaration de projet, dans le contexte de la procédure d'expropriation qui avait été menée à bien, et les contraintes supplémentaires issues des recours en justice successifs, devront être suivis d'effets, sans quoi le projet pourrait juridiquement être fragilisé ;
- M. Henri VORBURGER fait observer les bonnes conditions financières actuelles pour des emprunts, le moment pouvant donc être considéré comme opportun sur ce plan pour concrétiser enfin ce projet ;
- Mme Rozenn RAMETTE, qui s'interroge sur la réalité de besoins aussi importants que le prévoit le projet en période d'afflux touristiques, s'entend répondre par M. le Maire qu'il ne subsiste aucun doute à ce sujet. Il illustre ses propos par la nécessité récente, durant la période de Noël 2016, d'ouvrir au stationnement une emprise pourtant éloignée du centre telle que le terrain de football de la rue de la 1<sup>ère</sup> Armée, pour canaliser un tant soit peu les flux de véhicules accueillis dans la cité, le parking de la mairie et son extension enherbée s'étant avérés à eux seuls bien insuffisants ;

- Mme RAMETTE, rejointe sur ce plan par M. FREUDENREICH, suggère toutefois également de réfléchir à une utilisation autre possible de cet aménagement durant les périodes de l'année moins fréquentées touristiquement ;
- M. Christian BEYER, approuvé en cela par M. le Maire qui le rassure à ce propos, appelle pour autant à poursuivre la politique déjà menée de libération des places de stationnement du centre-ville pour le seul usage des résidents, ce qui, malgré des améliorations notables, n'est toujours pas encore véritablement le cas. Il appelle également de ses vœux la prise en compte, dans la mise au point de la végétalisation de la future aire de stationnement, de considérations relatives à l'entretien des massifs, de manière à minimiser la main d'œuvre nécessaire à cette fin ;
- Mme Hélène ZOUINKA suggère, pour sa part, l'idée de saisir l'occasion de cet aménagement pour en faire un point de ralliement et d'abri pour les vélos, EGUISHHEIM étant située sur plusieurs itinéraires cyclables d'envergure. L'idée est jugée intéressante par M. le Maire et M. KUSTER ;
- Mme Régine SORG juge très positive la future liaison piétonne directe entre le futur parking et l'espace culturel les Marronniers, permettant de proposer une boucle pour certains cheminements piétons, et préconise l'extension de la réflexion, autour de ce projet, à la prise en compte des besoins spécifiques, en matière de stationnement, pour les clients des hébergements du centre ;

Entendu l'intervention de M. André GRUSS, ancien locataire du terrain d'assiette de l'opération, présent parmi l'assistance, à qui M. le Maire donne la parole et qui, après un bref rappel historique concernant une ancienne servitude de passage sur le terrain d'assiette de l'opération, sollicite le Conseil municipal pour que celui-ci lui consente, malgré l'historique conflictuel dans ce dossier jusqu'à présent, l'autorisation d'accéder ponctuellement, dans des conditions à déterminer, depuis le futur parking, à son terrain voisin sis en parcelle n° 7 section 4, où il projette l'édification d'une extension de son exploitation viticole. Il motive cette demande par le fait qu'aucun autre accès pour engin lourd ne pourrait être envisagé à la parcelle en question. M. Bernard EICHHOLTZER voit dans cette sollicitation une occasion de mettre un terme en bonne intelligence à un vieux litige, qu'il faudrait savoir saisir ou à tout le moins étudier soigneusement ;

Après délibération,

À l'unanimité,

- ⇒ APPROUVE le programme d'opération susvisé et le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre se rapportant à ce projet ;
- ⇒ AUTORISE M. le Maire à signer tout document en ce sens ;
- ⇒ DÉCIDE de mener, dans un esprit d'ouverture et d'apaisement dans ce dossier longtemps conflictuel, une réflexion approfondie concernant la demande formulée par M. André GRUSS, dont la faisabilité et les implications seront vérifiées avec attention avant qu'il ne soit statué à ce sujet, en temps utile.

### **POINT 3 : Affaires forestières**

Le Conseil municipal,

Vu les programmes des travaux d'exploitation (portant sur 1 343 m<sup>3</sup>) et patrimoniaux présentés par l'O.N.F. pour l'exercice 2017 ;

Entendu l'intervention de M. Marc NOEHRINGER, Président de la commission communale de la Forêt :

- présentant un bilan synthétique de l'exercice forestier 2016, clôturé en excédent global, légèrement supérieur aux prévisions, de 3 673,00 € (hors recette du lot de chasse n° 3 se montant à 18 000,00 €) ;
- rendant compte des travaux de sa commission, qui a analysé les programmes 2017 élaborés par l'O.N.F. le 5 janvier dernier ;
- détaillant ledit bilan prévisionnel, synthétisé ainsi qu'il suit :

#### **Programme des travaux d'exploitation :**

Recette brute de coupes à façonner à attendre sur l'exercice 2017 (dont report 2016).. 68 485 €  
À déduire : frais d'exploitation (38 940 €), maîtrise d'œuvre (3 544 €) .....- 42 484 €  
À déduire : frais annexes - assistance à la gestion de la M.O. et autres (2 x 508 €) ...- 1 016 €

Bilan net d'exploitation prévisionnel ..... **24 985 €**

#### **Programme des travaux patrimoniaux :**

Maintenance du parcellaire ..... 960 €  
Entretien réseau routier ..... 2 880 €  
Réfection chemin Bechtal ..... 7 800 €  
Entretien plantations ..... 960 €  
Entretien des clôtures ..... 480 €  
Sous-total travaux : ..... 13 080 €

Assistance à la gestion de la main d'œuvre ..... 1 700 €  
Frais de gestion main d'œuvre, cotisations C.A.A.A., équipements de sécurité ..... 528 €  
Sous-total frais annexes : ..... 2 228 €

Total général – travaux patrimoniaux : ..... **15 308 €**

**Résultat net global prévisionnel HT :** ..... **+ 9 677 €**  
(hors incidence recettes de chasse, frais de garderie, contribution supplémentaire de 2€/ha).

Sur proposition de la commission,

Après délibération,

À l'unanimité,

- ⇒ APPROUVE, sans observations, le programme des travaux d'exploitation et le programme des travaux patrimoniaux 2017 présentés par l'O.N.F. ;
- ⇒ PREND ACTE des explications complémentaires données par M. NOEHRINGER, concernant la réfection du chemin du Bechtal, envisagée conjointement avec une opération similaire sur la commune voisine de WETTOLSHEIM, de manière à mutualiser et ainsi minimiser les coûts fixes de l'intervention de l'engin particulier spécialement mobilisé pour ces travaux ;
- ⇒ APPROUVE également l'état d'assiette 2018, à savoir les prévisions de martelage à réaliser courant 2017 (estimation de 941 m<sup>3</sup> en volume dit d'aménagement, laissant augurer un exercice 2018 en très net retrait en termes de recettes), et la convention d'assistance technique proposée par l'O.N.F. ;
- ⇒ AUTORISE M. le Maire à signer ces états prévisionnels, les conventions de maîtrise d'œuvre correspondantes, ainsi que toute pièce en rapport à cette affaire ;
- ⇒ DÉCIDE par ailleurs de procéder à la déclaration et au versement, à compter de l'exercice 2017, de la contribution volontaire obligatoire, collectée par l'interprofession de la filière bois sur la base des ventes réalisées l'année précédente ;
- ⇒ DÉCIDE de reporter au budget primitif 2017 les dépenses et recettes telles que détaillées ci-dessus.

#### **POINT 4 : Communauté de communes Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux :**

##### *4-1 : révision des statuts*

M. le Maire expose :

Les lois récentes MAPTAM du 27 janvier 2014 et NOTRe du 7 août 2015 nécessitent une mise à jour des statuts de la Communauté de communes. Le Préfet du Haut-Rhin a confirmé cette obligation de se mettre en conformité en 2017.

Il est rappelé que les compétences exercées par une Communauté de communes sont réparties en trois catégories :

1. les compétences obligatoires fixées par la loi ;
2. les compétences optionnelles, soit 3 au moins des compétences à choisir dans une liste fixée par la loi ;
3. les compétences facultatives, dont la définition est libre.

Les statuts communautaires énuméraient jusqu'à présent ces compétences, et les détaillaient en précisant les actions relevant des compétences obligatoires et optionnelles effectivement confiées à la Communauté de communes : l'intérêt communautaire.

Les statuts, l'intérêt communautaire, ainsi que chaque modification ont, jusqu'à présent, fait l'objet d'une validation par les conseils municipaux à la majorité qualifiée : 2/3 des conseils représentant la moitié de la population intercommunale ou la moitié des conseils représentant les 2/3 de la population, le défaut de réponse sous 3 mois valant accord tacite.

A présent, la définition de l'intérêt communautaire relève de la compétence exclusive du Conseil communautaire à la majorité des 2/3. Les Conseils municipaux restent compétents pour valider les statuts, épurés de la définition de l'intérêt communautaire.

La présente mise à jour des statuts, dont le projet est joint en annexe, les verra donc scindés en deux éléments distincts :

1. les statuts, proprement dits, qui doivent reprendre stricto-sensu les libellés des compétences obligatoires et optionnelles figurant dans la loi, et les compétences facultatives dont la rédaction est moins cadrée. Ils continuent à être proposés par le Conseil communautaire et validés à la majorité qualifiée par les Conseils municipaux ;
2. l'intérêt communautaire, qui est uniquement validé en Conseil communautaire à la majorité des 2/3 de ses membres.

Les compétences obligatoires à intégrer dans les statuts sont :

1. Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; (sans changement)
2. Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ; (sans changement, le reste de la compétence précédente passe en optionnel ou facultatif).
3. Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage (n'est enclenchée que si la population d'une commune au moins dépasse 5000 habitants)
4. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés. (auparavant compétence optionnelle)

Les compétences optionnelles voient leur nombre diminuer, en raison du transfert de certaines d'entre elles en catégorie facultative. Pour être conforme à la loi, 3 compétences optionnelles au moins doivent être exercées, sachant qu'il est recommandé qu'il s'agisse de compétences effectives, avec engagement financier de l'intercommunalité, et non de déclarations d'intention.

1. Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ; (cette compétence est essentiellement exercée au sein du Grand Pays de Colmar dans le cadre du Plan climat énergie territorial)
2. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ; (la médiathèque intercommunale)

3. Action sociale d'intérêt communautaire, dont :

- L'enfance/jeunesse
- Les personnes âgées

D'autres compétences optionnelles jusqu'à présent sont transférées en compétences facultatives :

- l'assainissement qui devrait être intégralement transféré à l'intercommunalité le 1<sup>er</sup> janvier 2018 (non collectif, collectif et pluvial) s'il restait optionnel. Par contre s'il passe en compétence facultative, le transfert peut être reporté au 1<sup>er</sup> janvier 2020, permettant ainsi une meilleure réorganisation, vu la complexité de l'opération. Ce choix a été retenu par le Bureau.
- La voirie qui est transférée en compétence facultative, car sinon elle devient non sécable, alors qu'elle ne comprend véritablement que le balayage. Les voiries en zone d'activité intercommunale sont déjà intégrées à la compétence obligatoire économique.
- L'école de musique
- Le transport à la demande
- la politique du logement et du cadre de vie

L'ensemble des autres compétences sont réparties en compétences facultatives ou définies dans l'intérêt communautaire selon le cas.

Lors de sa séance du 7 décembre 2016, le Conseil communautaire a approuvé le projet des nouveaux statuts, ainsi que la définition de l'intérêt communautaire.

Les Conseils municipaux des 11 communes membres sont à présent invités à approuver les statuts, et à prendre acte de la délibération du Conseil de communauté fixant l'intérêt communautaire.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- ⇒ APPROUVE les statuts de la Communauté de communes « Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux » dont le projet est joint en annexe ;
- ⇒ PREND ACTE de l'intérêt communautaire, validé par délibération du Conseil communautaire du 7 décembre 2016.

*4-2 : Compétence « Plan local d'urbanisme »*

M. le Maire expose :

La Loi ALUR du 24 mars 2014, article 136, transfère d'office aux Communautés de communes la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à compter du 28 mars 2017.

Si, dans les trois mois précédant cette dernière date, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu.

Puis, ce transfert de compétences aura lieu de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, c'est à dire le 1<sup>er</sup> janvier 2021, sauf si les communes s'y opposent à nouveau, entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre 2020, dans les conditions prévues ci-dessus.

Après concertation au niveau du Bureau de la Communauté de communes « Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux », il est proposé de ne pas transférer cette compétence à l'intercommunalité, et ainsi permettre au Conseil municipal de continuer à maîtriser le développement de la Commune. C'est dans ce sens que les études nécessaires à la Grenellisation des documents d'urbanisme ont été réalisées sous maîtrise d'ouvrage communale.

Le Conseil municipal est invité à délibérer afin de s'opposer au transfert à la Communauté de communes le 28 mars 2017 de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale.

Le Conseil municipal,

Après délibération,

À l'unanimité,

⇒ DÉCIDE de s'opposer au transfert à la communauté de communes Pays de ROUFFACH, vignobles et châteaux, le 28 mars 2017, de la compétence "Plan local d'urbanisme".

#### **POINT 5 : Budget 2017 - autorisation d'ouverture anticipée de crédits d'investissement**

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de M. Patrick HAMELIN, Adjoint chargé notamment des Finances, rappelant les dispositions réglementaires régissant les modalités de paiements par les collectivités en début d'exercice comptable, préalablement au vote du budget primitif ;

Considérant l'article L. 1612-1 du C.G.C.T., autorisant M. le Maire à engager et à mandater les dépenses d'exploitation, dans la limite des inscriptions au budget de l'année précédente ;

Considérant qu'en revanche, en vertu du même article de loi, une autorisation de l'assemblée délibérante est nécessaire pour procéder au paiement de dépenses d'investissement, qui sous cette condition est possible jusqu'à concurrence de 25 % des crédits ouverts l'année précédente ;

Considérant que cette autorisation porterait ainsi sur les montants maxima suivants, calculés sur la base de 25% des crédits de 2016 :

Chapitre 20 – immobilisations incorporelles : ..... 36 900,00 €  
 Chapitre 204 – subventions d'équipement versées : ..... 17 300,00 €  
 Chapitre 21 – immobilisations corporelles : ..... 247 950,00 €  
 Chapitre 23 – immobilisations en cours (hors opérations) : ..... 313 227,29 €  
 Opérations d'investissement : ..... 490 700,00 €

Total : 1 106 077,29 €, 25 % de cette somme représentant 276 519,32 €.

Après délibération,

À l'unanimité,

⇒ DÉCIDE de faire usage des dispositions susvisées pour l'ouverture anticipée des crédits d'investissement suivants :

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>	<b>Détails complémentaires – dépenses concernées par ces ouvertures de crédits</b>
2031	Frais d'études	146 100,00 €	Reliquat facturation étude DECHRISTE et ADAUHR – parking Mairie, suite à changement imputation : 2 100,00 €  Estimation des frais de maîtrise d'œuvre – projet d'extension du parking de la Mairie : 144 000,00 €
21538	Travaux sur organe d'éclairage public rue du Rempart Sud	300,00 €	Reliquat intervention VIALIS
2158	Matériel technique	2 000,00 €	Reliquat cuve à gazole non routier
2183	Matériel informatique	300,00 €	Reliquat tablette du service technique
2313	Constructions	1 200,00 €	Achèvement de l'opération de rénovation des sanitaires de l'école élémentaire
		<b>149 900,00 €</b>	

⇒ PRÉCISE que ces crédits seront repris au budget primitif 2017.

### **POINT 6 : Communication – prescriptions applicables à une installation classée**

Le Conseil municipal,

Vu la lettre de M. le Préfet du Haut-Rhin du 16 décembre 2016 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016, portant prescriptions complémentaires à la société Cave vinicole WOLFBERGER d'EGUISHEIM en matière d'environnement ;

Vu l'article R. 512-39 du Code de l'Environnement ;

Après délibération,

⇒ PREND ACTE de l'arrêté préfectoral susvisé et des dispositions complémentaires applicables à l'établissement considéré en matière d'environnement.

### **POINT 7 : Subvention pour rénovation de maison ancienne**

Le Conseil municipal,

Sur proposition de la commission communale de l'Urbanisme ;

Après délibération,

⇒ DÉCIDE d'accorder une subvention au titre du programme communal de soutien à la rénovation des maisons anciennes, ainsi qu'il suit :

<i>Nom du bénéficiaire</i>	<i>Adresse de la propriété</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Montant des travaux retenus</i>	<i>Subvention accordée (5 %)</i>
M. Yvon ERHART	Rue du Rempart Nord	Rénovation de la toiture	6 090,55 €	304,53 €

⇒ CHARGE M. le Maire de faire émettre le mandat de paiement correspondant.

### **POINT 8 : Compte-rendu des travaux de commissions et de délégués au sein de structures intercommunales**

*Association Foncière / commission voirie rurale*

M. Jean-Luc FREUDENREICH informe l'assemblée de démarches en cours, faisant suite à des dégradations jugées anormales de chemins ruraux dans le secteur de la plaine, liées à l'activité soutenue de la plateforme de compostage qui y est implantée.

Il fait part aux élus du nombre important de rotations de poids lourds durant l'année écoulée, selon les données transmises dernièrement par l'exploitant de ladite plateforme.

Bien que des doutes soient émis quant à l'adéquation du gabarit et de la structure des chemins considérés au regard de ce trafic, plus encore semble-t-il que leur nombre, ce sont les problématiques conjuguées de la vitesse des camions et du croisement occasionnel de deux véhicules qui semblent générer les plus gros dommages.

S'agissant de la vitesse, M. le Maire fait observer que des contrôles au radar ont pourtant déjà été diligentés et menés à bien par la police municipale.

La réglementation permettant de demander aux auteurs de dommages anormaux des participations financières, M. FREUDENREICH invite à faire usage de cette possibilité, dans un avenir proche compte tenu d'une évolution attendue dans le planning de charge de l'établissement au courant de l'année, susceptible de réduire en partie son activité.

Dans l'immédiat, un dialogue va s'engager à ce propos, puisque M. FREUDENREICH indique que des représentants de l'exploitant de la plateforme seront présents en mairie, le 30 janvier prochain, à l'occasion d'une réunion conjointe du bureau de l'Association foncière et de la commission Voirie rurale, où ce sujet sera abordé.

M. NOEHRINGER émet, pour sa part, la suggestion de réglementer la circulation par sens uniques dans ce secteur, ce qui résoudrait à tout le moins la question du croisement d'engins, et d'étudier également la possibilité de faire appel, si des travaux étaient envisagés, à l'entreprise d'ISSENHEIM intervenant occasionnellement en forêt, équipée d'un engin spécial, à coût compétitif et aux résultats généralement très satisfaisants.

#### *Commission Vie associative*

Mme Eliane HERZOG, sa présidente, relaie à l'assemblée deux récents couacs concernant l'occupation et la réservation d'une salle de l'espace culturel les Marronniers.

Elle appelle également à fixer des règles claires dans l'éventualité, comme cela vient de se produire, de demandes d'occupations simultanées.

Par ailleurs, Mme HERZOG appuie également une récente demande du Foyer Club St-Léon, qui rend la commune attentive à son besoin de disposer d'une connexion à très haut débit au complexe sportif la Tuilerie, dès le déploiement de la fibre optique dans la cité.

#### *Intervention de Mme Martine ALAFACI, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire*

Mme Martine ALAFACI remercie les élus mobilisés à l'occasion du récent repas des aînés du dimanche 15 janvier, qui s'est déroulé de manière très satisfaisante.

Dans le prolongement de ce moment festif, elle les invite à poursuivre leur mobilisation, pour assurer comme chaque année la distribution des colis annuels à destination des personnes trop âgées ou malades n'ayant pu se rendre à cet événement.

Le groupe de bénévoles qui s'était constitué pour la préparation de décorations de Noël a été mis à l'honneur en début de semaine, à l'occasion du partage d'un verre de l'amitié servi à leur intention. Ils se retrouveront une dernière fois prochainement pour une opération de démontage et de rangement.

Poursuivant son intervention en sa qualité de déléguée au SIVOM du canton de WINTZENHEIM, qui s'est réuni dernièrement, Mme ALAFACI informe l'assemblée de la stabilité décidée, s'agissant des cotisations 2017 au syndicat.

Lors de cette même réunion, le conciliateur de justice, qui tient régulièrement des permanences dans les murs du SIVOM, a également présenté sa fonction et ses attributions, le recours à ses services pouvant être utile et approprié dans maints domaines de litiges ou de conflits de la vie courante.

Enfin, mandatée en ce sens par M. Léonard GUTLEBEN, Mme ALAFACI fait un point sur les principaux faits saillants de l'activité du service technique communal de ces dernières semaines.

Une opération de rénovation, par apport de matériau concassé, de la rue Allmend sud a en particulier été réalisée en régie fin décembre 2016, et a mobilisé trois agents du service durant une semaine environ.

L'opération de collecte des sapins, organisée le 7 janvier dernier, s'est par ailleurs révélée être un succès, avec 70 sapins environ déposés. MM. André MERCIER et Xavier VONTHRON sont notamment remerciés pour leur implication dans la réussite de cette opération. Il est rappelé qu'elle s'inscrivait dans le cadre d'un partenariat mené depuis l'an passé avec la commune voisine de HERRLISHEIM-PRES-COLMAR, qui a en l'occurrence tenu à disposition son broyeur de végétaux.

Enfin, un chantier de curage des rigoles du vignoble vient de s'achever. Il a permis d'évacuer un tonnage de matières estimé à une centaine de tonnes de sables, de cailloux et de terre végétale, ce qui évitera d'autant à l'avenir la saturation des dessableurs en sortie de vignoble et minimisant de ce fait également l'encrassement des réseaux d'eaux usées en aval.

#### *Intervention de M. Patrick HAMELIN*

M. Patrick HAMELIN informe les membres de la commission Finances de la date de sa prochaine réunion, fixée au 30 mars à 18h15.

#### *Desserte en internet à très haut débit*

M. le Maire rend compte à l'assemblée d'une récente réunion, tenue en mairie d'EGUISHEIM le 13 janvier dernier, rassemblant les élus des communes de la communauté de communes Pays de ROUFFACH, vignobles et châteaux, concernant le déploiement, sur le territoire, de la fibre optique.

Le Nœud de Raccordement Optique (N.R.O.) sera bien implanté à ROUFFACH, ce qui permettra de desservir l'ensemble des communes membres dans les quatre ans.

Concernant plus spécifiquement EGISHEIM, l'état des lieux est à présent totalement achevé. Le début des travaux est annoncé dès le mois de février 2017, le déploiement auprès de tous les demandeurs étant attendu pour le mois d'avril, mois à compter duquel s'ouvrira une période de commercialisation de 3 mois.

Pour bénéficier du service, il se confirme que chaque usager, outre l'abonnement, devra régler des frais d'accès à l'opérateur de son choix.

Le coût à la charge de la commune est désormais officiel et confirmé, à hauteur de 175 € par prise recensée, soit 184 450 €, payables en 2018, sous forme de subvention d'équipement, sans application de TVA.

Des discussions visant à solliciter la communauté de communes pour le bénéfice d'un fonds de concours vont s'engager.

## COMMUNICATIONS DIVERSES

- M. Bernard EICHHOLTZER, l'un des délégués de la commune au Syndicat mixte de traitement des eaux usées de la région des Trois Châteaux, fait part de sa difficulté à pouvoir participer aux réunions du syndicat, du fait de leur horaire, généralement fixé à 17h30, ce qui est trop tôt pour son emploi du temps habituel.
- M. Claude CENTLIVRE informe par ailleurs l'assemblée de son élection à la présidence de ce syndicat, le 20 décembre dernier, prenant ainsi la succession de M. Jean-Jacques FELDER, décédé l'été dernier.

*Prochaines manifestations et événements évoqués en séance :*

- 29 janvier 2017 à partir de 9h30 : cérémonie de la Ste-Agathe ;
- 1<sup>er</sup> février 2017 à 18h15 : conseil communautaire de la communauté de communes PAROVIC, à l'espace culturel les Marronniers ;
- 11 février 2017 à 19h00 : repas annuel du Conseil municipal, au Château.

Fin de la séance : 22h25

## RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES AU COURS DE LA SÉANCE

---

- POINT 1 : Procès-verbal de la séance du 14 décembre 2016
- POINT 2 : Parking de la mairie – approbation du programme et lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre
- POINT 3 : Affaires forestières
- POINT 4 : Communauté de communes Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux :
- 4-1 : révision des statuts*
- 4-2 : Compétence « Plan local d'urbanisme »*
- POINT 5 : Budget 2017 - autorisation d'ouverture anticipée de crédits d'investissement
- POINT 6 : Communication – prescriptions applicables à une installation classée
- POINT 7 : Subvention pour rénovation de maison ancienne
- POINT 8 : Compte-rendu des travaux de commissions et de délégués au sein de structures intercommunales

Le présent feuillet clôt le procès-verbal des délibérations adoptées  
par le Conseil municipal le 18 janvier 2017, points 1 à 8.

**SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL  
PRESENTS OU REPRESENTES**

Nom, Prénom, Fonction	Absent ou Représenté	Signature
CENTLIVRE Claude, Maire		
ALAFACI Martine, 1 <sup>ère</sup> Adjointe		
KUSTER Denis, 2 <sup>ème</sup> Adjoint		
HAMELIN Patrick, 3 <sup>ème</sup> Adjoint		
ZOUINKA Hélène, 4 <sup>ème</sup> Adjointe		
GUTLEBEN Léonard, 5 <sup>ème</sup> Adjoint	<i>Procuration à M. Claude CENTLIVRE</i>	
NOEHRINGER Marc		
HERZOG Éliane		
STOESSLE Marie-Pascale		
SCHNEIDER Michèle		
MERCIER André		
ZIMMERMANN Delphine		
SORG Régine		
BEYER Christian		
VORBURGER Henri		
EICHHOLTZER Bernard		
RAMETTE Rozenn		
WETTLY-BANNWARTH Véronique	<i>Procuration à M. Bernard EICHHOLTZER</i>	
FREUDENREICH Jean-Luc		